



Entente des CyberServices

Consentement à la transmission électronique des documents

À : TD Waterhouse Canada Inc. ou Gestion privée TD Waterhouse Inc.

J'ai lu et compris le présent Consentement à la transmission électronique des documents et je consens à la transmission de documents par voie électronique telle qu'elle est définie ci-dessous. Je comprends aussi que, parmi les documents ci-dessous, certains pourraient ne pas être disponibles ou ne pas s'appliquer aux comptes que je détiens.

Explication de la transmission électronique

Je consens à ce que les relevés de compte, les avis d'exécution, les avis d'opérations stratégiques sur le capital facultatives, les prospectus, les documents fiscaux, les renseignements importants destinés aux titulaires de compte, les bulletins et les autres documents (collectivement appelés les « documents ») me soient transmis par voie électronique selon les options que j'ai sélectionnées (s'il y a lieu) ci-dessous.

Je reconnais que j'aurai accès en ligne aux documents pour une période pouvant aller jusqu'à sept ans, comme suit :

- Relevés, à compter de la date d'ouverture du compte ou des sept dernières années, selon la date la plus récente.
- Avis d'exécution, prospectus, modalités et autres documents, à compter de la date d'inscription aux CyberServices.
- Documents fiscaux, à compter de la date d'ouverture du compte ou des sept dernières années, selon la date la plus récente.
- Avis d'opérations stratégiques sur le capital facultatives, à compter du 13 décembre 2019 ou à compter de la date d'inscription aux CyberServices, selon la date la plus récente.

Je reconnais que les restrictions ci-dessous s'appliquent si je choisis de m'inscrire ou d'annuler mon inscription à la transmission électronique des documents fiscaux des CyberServices entre le 1^{er} janvier et le 30 avril de chaque année civile (la « période de latence ») :

- Si je choisis de m'inscrire à la transmission électronique des documents fiscaux au moyen des CyberServices pendant la période de latence, je continuerai de recevoir des copies papier par la poste et pourrai consulter ces documents fiscaux dans les CyberServices, mais je ne recevrai les courriels m'avisant que les documents sont disponibles qu'à compter du 1^{er} mai de l'année en cours.
- Si j'annule mon inscription à la transmission électronique des documents fiscaux ou si je me désinscris totalement des CyberServices pendant la période de latence, je pourrai tout de même consulter ces documents fiscaux dans les CyberServices et continuerai de recevoir un courriel m'avisant que les documents sont disponibles, mais je ne recevrai aucun document par la poste avant le 1^{er} mai de l'année en cours.

Lorsque les documents pourront être consultés en ligne, je recevrai un courriel à l'adresse courriel que j'ai entrée dans le système des CyberServices. Je serai alors en mesure de récupérer les documents en sélectionnant le lien CyberServices dans CourtierWeb.

Je comprends que je ne suis pas tenu de consentir à la transmission électronique des documents et qu'en choisissant de recevoir les documents électroniquement, je ne les recevrai plus par la poste.

Responsabilités du client

Je reconnais que je suis l'unique responsable de ce qui suit :

- Sélectionner les documents que je souhaite recevoir par voie électronique.
- Vérifier la disponibilité des documents dans CourtierWeb, et récupérer et consulter ces documents lorsqu'ils sont disponibles.
- Maintenir mon profil à jour à la section Préférences dans les CyberServices.
- Protéger la confidentialité de mon mot de passe, que je m'engage à ne pas divulguer à quiconque.
- Si je souhaite modifier mes préférences pour les CyberServices, je le ferai dans les CyberServices ou je communiquerai avec mon conseiller en placement, mon planificateur ou mon gestionnaire de portefeuille, selon le cas.

Exigences techniques

Pour assurer une transmission sécurisée des renseignements personnels des clients, CourtierWeb utilise une technologie de chiffrement à 128 bits. Des pare-feu et d'autres mesures de sécurité ont également été mis en place.

Je peux visualiser les documents dans le format électronique fourni (PDF ou HTML, selon le cas). Je téléchargerai le logiciel Adobe Acrobat sur mon ordinateur personnel pour consulter les documents fournis en format PDF. Aucun autre logiciel spécial n'est requis sur mon ordinateur pour accéder à ces documents, les consulter ou les imprimer. Cependant, je vais utiliser des versions de logiciels et de navigateurs adaptés à la fonctionnalité des CyberServices, et, de temps à autre, les mettre à jour au besoin.

Révocation du présent consentement

J'ai la possibilité de révoquer ce consentement en sélectionnant le lien Préférences pour l'envoi dans les CyberServices, puis l'option précisant que je ne veux pas avoir accès en ligne à mes documents.